

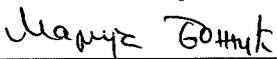
ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a déjà communiqué une notification de refus provisoire total ou partiel et, toutes les procédures devant l'Office étant achevées, la protection est à présent accordée pour une partie ou la totalité des produits ou services. (Pour confirmer un refus total, veuillez utiliser le formulaire type n° 6.)

I.	Office qui envoie la déclaration : Office de la Propriété Intellectuelle 5, Kneginje Ljubice, 11000 Belgrade, République de Serbie
II.	Numéro de l'enregistrement international : 929 733
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : MIP METRO Group Intellectual Property GmbH & Co. KG Metro-Strasse 1 40235 Düsseldorf Germany
IV.	<input type="checkbox"/> Protection pour tous les produits et/ou services Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou services demandés (règle 18ter.2)i)). <input checked="" type="checkbox"/> Protection pour une partie seulement des produits (règle 18ter.2)ii) Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits des classes 02, 03, 04, 08, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 31, 33, 34, pour tous les produits de la classe 01 à l'exception des : Produits chimiques à usage industriel, pour tous les produits de la classe 05 à l'exception des : Produits pharmaceutiques et vétérinaires (pour autant qu'ils ne soient pas uniquement vendus en pharmacie), produits diététiques à usage médical, aliments pour bébés, aliments diététiques pour soins de santé à base de vitamines, nutriments minéraux, oligo-éléments, seuls ou combinés, compléments alimentaires à base d'acides aminés, minéraux et oligo-éléments, à usage médical, pour tous les produits de la classe 09 à l'exception des : Appareils et instruments électriques, appareils électriques de soudure à feuilles, pour tous les produits de la classe 11 à l'exception des : Appareils de ventilation.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : Marija Božić, Chef Section des marques internationales 
VI.	Date : le 8 juin 2010